

L'après-conseil

Depuis ce dernier conseil municipal Patrick Masson, contre toute attente, a souhaité se maintenir comme délégué friauvillois à la communauté de communes... La loi le lui permet.

J'ai signifié au président de cette ComCom que les paroles et les actes de Monsieur Masson n'engageraient que lui, le conseil municipal friauvillois ne lui donnant plus mandat moral pour représenter notre village.

Je me tiens à la disposition de chacun pour apporter tout renseignement ou réponse à vos questions.

Bien à vous
Christian Guirlinger



n° 54-Janvier 2017

L'information

La fête du sapin

*Une belle soirée
autour du feu et sous
les flocons*



L'essentiel du conseil municipal du 20 Janvier 2017

***Proposition d'un membre pour siéger à la CIID/ComCom :**

La proposition concerne Monsieur Grundmann qui siégeait déjà à la communauté de communes du Jarnisy. La proposition de maintien est adoptée à l'unanimité.

***Location du logement communal :**

Ce logement est actuellement loué pour un montant de 450€. L'indice INSEE prévoit pour cette année une augmentation de 0,06%. Le conseil décide à l'unanimité de maintenir le montant du loyer à 450€.

***Maintien ou non de Patrick Masson aux fonctions de 1^{er} adjoint:**

Au cours du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait déjà fait une mise au point sur le climat de confiance indispensable entre lui-même et le premier adjoint.

Dans la soirée du 9 janvier, un tract attaquant directement le maire a été distribué dans la commune par deux personnes dont la compagne de Patrick Masson. Cet événement remet bien sûr en cause cette confiance nécessaire au bon fonctionnement de l'administration de la commune.

Sans nouvelle de Patrick Masson, qui a été contacté pour de plus amples informations concernant cet événement par courrier électronique et sms, Monsieur le Maire a décidé de lui retirer ses délégations. Cependant jusqu'à ce jour, il est resté 1^{er} adjoint.

Le soir du conseil municipal extraordinaire, la parole a été donnée à Patrick Masson qui a affirmé ne rien savoir au sujet de la distribution de ce tract.

Après un certain nombre de questions et de justifications, son maintien en tant que 1^{er} adjoint a été soumis au vote, effectué à bulletins secrets.

Résultats :

Pour le maintien : 2 voix

Contre le maintien : 8 voix

Abstention : 0

Patrick Masson n'est donc plus adjoint de la commune, n'est plus officier d'état civil et ne représentera plus la commune à la ComCom. Il ne touchera plus l'indemnité liée à ses délégations puisqu'elles lui ont été retirées.

Monsieur le Maire et les membres du conseil regrettent que l'on en soit arrivé à ce point et déplorent cet événement malheureux. Tous s'accordent sur la nécessité de repartir sur de nouvelles bases avec un supplément d'énergie afin de finaliser un certain nombre de projets :

- Les travaux de la traverse du village.
- Le jumelage.
- La poursuite des différentes manifestations communales.
- La mise en place d'une « boîte intemporelle ».
- La création d'une cabane du livre sur une idée d'une de nos habitantes.

Fin de la séance à 19 heures .

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 7Avril 2017